



Ordinateur sous garanti rembourse

Par **Pouyane**, le **10/07/2018** à **09:46**

Mon fils restaurateur a achete il y a moins de 2 ans un ordinateur tactile sur le site Darty ,il y a 2 mois 3éme panne ,il l'enmene dans le magasin Darty le plus proche qui l'envoie a reparer à Tours,3 semaines plus tard personne ne l'appelle pourtant sur le site Darty il est repare!Le directeur du magasin lui dit qu'il n'est pas reparable et lui rembourse sans explication,mais un vendeur lui explique qu'il y a eu un soucis a la reception et que son ordinateur est reparti a Tours et s'il veut recuperer ses donnees personnelles il faut fournir un disque dur exte.rne,ce qu'il fait.Vendredi dernier le service reparation l'appelle en lui disant que la recuperation des donnees est impossible et refuse de lui renvoyer l'ordinateur sous pretexte qu'il a ete rembourse!Ont-ils le droit?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.

Par **Philp34**, le **12/07/2018** à **07:26**

Bonjour

Dès lors que le vendeur s'est appliqué à rembourser le prix de l'ordinateur, celui-ci désormais lui appartient.

Toutefois, s'agissant d'un remboursement dans la cadre de la garantie du vice caché de la chose vendue, au titre de l'article 1644 du Code civil, le vendeur aurait dû vous laisser le choix qui est celui de le garder et vous rendre qu'une partie de son prix.

Par ailleurs, votre fils qui n'a pas pensé récupérer les données de son ordinateur avant de l'expédier au SAV du vendeur, peut demander à ce SAV de les lui récupérer contre le prix de cette prestation.